

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015  
Réception par le Prefet : 20/01/2015  
Publication : 23/01/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2015-1-6-1

Séance du vendredi 16 janvier 2015

### **GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE MISE EN OEUVRE D'ACTIONS K811 K812 K813 K815**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder des subventions aux porteurs des actions dont la liste figure dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 16 114 € et qui seront imputées sur les programmes K811, K812, K813 et K815, tel que précisé dans ce tableau.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions